

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
N° 20

**ADDUCTION ELECTRIQUE ENEDIS
SUR ACCOTEMENT**

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux d'adduction électrique ENEDIS sur accotement 45 rue Sylvain Sénécaux à NEAUFLES SAINT MARTIN 27830, à partir du 15 Juin 2020 pour une durée de 21 jours. Les travaux seront effectués par l'entreprise GLJ SARL, 16 rue de Metreville 27600 AILLY représentée par Madame Marine DELABY.

ARRETONS

Article 1er : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h. le stationnement des véhicules légers et poids lourds seront interdits dans l'emprise du chantier.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- GLJ SARL - 16 rue de Metreville 27600 AILLY.

Fait à Neaufles Saint Martin, le 19 mai 2020

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

